

Reçu le

20 JAN 2025

13 JAN 2025

Préfecture du Tarn



DELIBERATION DU CENTRE INTERCOMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Séance du 20 décembre 2024

L'an deux mille vingt- quatre, le 20 décembre à dix-huit heures, le conseil d'administration du CIAS s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mr Thierry BARDOU Président.

PRESENTS : Mr BARDOU – Mr VERNHES- Me ALBERT- Me BONNASSIEUX- Mr RAMUSCELLO-
Mr VANDENDRIESSCHE- Me ZUMERLE

EXCUSES : Me VALERO- Me VIDAL- Mr BOUSCATEL

PROCURATION :

N° 2024/6

Objet : Retrait de la délibération du 2 octobre 2024 sous le N° 2024/2 mise en place du règlement intérieur suite au transfert de l'EHPAD au CIAS

Vu la délibération n° 2024/2 du 2 octobre 2024,

Considérant que la délibération actait de la mise à jour du règlement intérieur pour l'EHPAD,
~~Considérant que ce règlement intérieur devait être mis en place pour le Conseil d'Administration du CIAS,~~

Considérant, qu'il convient pour ces motifs de donner suite aux remarques des services de la Préfecture et de retirer la délibération n° 2024/2.

Monsieur le Président propose à l'assemblée de retirer la délibération du 2 octobre 2024 sous le N° 2024/2.

Le Conseil d'Administration du CIAS,

Décide à l'unanimité des membres présents :

- De retirer la délibération N°2024/2 approuvant la mise en place du règlement intérieur suite au transfert de l'EHPAD au CIAS.

Fait et délibéré, les jours, mois et an ci-dessus.

Pour copie conforme.

Le Président,
Thierry BARDOU

Le secrétaire de séance,
Dominique RAMUSCELLO